

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	HERNOT	François	PS	2 ^e vice-président
	BOCCARD	Damien	Ve	1 ^{er} secrétaire
	ECUYER	Renée	PLR	2 ^e secrétaire
	CHARPIER	Jacques	AGT	Membre
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	CORNUZ	Eric	Ve
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GAETANINO	Marco	MCG
	GAY	Lysianne	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAYES	Sasá	UDC
	HUBERT	Emile	UDC
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGT
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR (dès 18h40)
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	ROBERT	Jacques	PS
	TILLMANN	Robert	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusé :	HAMANN	Philippe	PDC
-----------------	--------	----------	-----

Assistent à la séance :

BOGET	Monique	PS	Maire (dès 19h30)
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif

AGT A gauche toute

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 13 septembre et 11 octobre 2011.
2. Assermentation de M. Eric Cornuz (Ve) en remplacement de Mme Nadia Rivron, démissionnaire.
3. Communications du Bureau.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Election d'un-e président-e de la commission quartier des Vergers ad hoc en remplacement de Mme Nadia Rivron (Ve), démissionnaire.
6. Délibération n° 2011-46 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014).
7. Délibération n° 2011-47 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 235'000.-** destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010.
8. Délibération n° 2011-45 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 995'000.-** en vue de l'extension de l'EVE des Boudines et de la rénovation complète du bâtiment existant.
9. Délibération n° 2011-44 présentée par Robert Tillmann (PLR), Jean-Philippe Hulliger (AGT), Jean-François Girardet (MCG) et Emile Hubert (UDC) relative à un crédit de **CHF 27'120.-** destiné à l'achat pour chaque conseiller-ère municipal-e d'une tablette électronique lui permettant d'être instantanément en lien avec le CMNet/OWA et de pouvoir consulter l'ensemble des documents propres au Conseil municipal.
10. Délibération n° 2011-42a relative aux indemnités allouées en 2012 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
11. Délibération n° 2011-43a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (M. de Préville, Ve).
12. Délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 950'000.-** destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers. **Rapport de la commission des Vergers ad hoc** (Mme Ecuyer, PLR).
13. Résolution n° 2011-16 relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal.

14. Motion n° 2011-04 présentée par Renée Ecuyer, au nom du parti libéral-radical, demandant au Conseil administratif d'étudier l'installation d'un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal.
15. Motion n° 2011-05 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, concernant la décoration et l'illumination de rues, situées sur le territoire meyrinois, pendant les fêtes de fin d'année.
16. Motion n° 2011-06 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, demandant l'installation de bornes WIFI dans les parcs et bâtiments communaux.
17. Annonces de projets.
18. Propositions individuelles.
19. Questions.

* * *

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 13 septembre et 11 octobre 2011**

Il n'y a pas de remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **Mme Girardet**, sont **approuvés à l'unanimité**.

* * *

2. **Assermentation de M. Eric Cornuz (Ve) en remplacement de Mme Nadia Rivron, démissionnaire**

Avant de procéder à l'assermentation de M. Cornuz, **Mme Girardet** donne connaissance de la lettre de démission du 26 octobre 2011 de Mme Rivron:

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal pour le 13 novembre 2011. Cette démission est due au surcroît de travail aux niveaux professionnel et privé, ce qui ne me permet plus d'avoir le temps nécessaire pour bien mener mon mandat politique.

Ces années passées au Conseil municipal, au sein d'un hémicycle très varié, multiculturel comme notre commune, sont pour moi riches en enseignement politique.

Meyrin, cité satellite, qui a évolué en vraie ville et qui fait partie maintenant des grandes communes du canton de Genève, a aujourd'hui à nouveau de grandes ambitions et un beau projet, l'écoquartier exemplaire des Vergers, qui pourra accueillir jusqu'à 2'500 nouveaux habitants. J'aurais tant aimé pouvoir être des vôtres pour accompagner ce projet. Malheureusement ma situation, que j'espère provisoire, ne me le permet pas. Le Commune est actuellement dans une situation saine, il s'agit d'être prudent pour les années à venir car celles-ci s'annoncent plus difficiles que les précédentes. J'aurais aussi aimé être des vôtres dans ces périodes plus difficiles.

Je voudrais aussi vous remercier toutes et tous pour votre collaboration, remercier l'administration pour son efficacité et sa disponibilité et remercier aussi les électeurs et électrices qui m'ont fait confiance et qui m'ont élue.

Je pars sans inquiétude car la relève sera bien assurée par mon collègue Eric Cornuz.

*Je quitte donc le Conseil municipal mais reste engagée dans la Cité, reste à côté de mes collègues les Verts, pour les encourager et les accompagner solidai-
rement dans les dossiers à venir.*

Nadia Rivron

Mme Girardet fait la déclaration suivante:

"Nous avons pris acte avec regret de votre démission en tant que conseillère municipale.

Nous comprenons parfaitement qu'il est parfois difficile de concilier vie politique, professionnelle et familiale. Nous avons eu beaucoup de plaisir à collaborer ensemble au sein des diverses commissions auxquelles vous avez apporté votre touche personnelle, avec conviction.

Nous vous souhaitons plein succès dans vos activités et sommes persuadés que vous resterez très proche de votre groupe, les Verts."

(Applaudissements)

Il est ensuite procédé, entre les mains de **Mme Girardet**, présidente, à l'assermentation de **M. Eric Cornuz**, remplaçant Mme Rivron, démissionnaire.

Mme Girardet lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

M. Cornuz prend place à la table du Conseil.

(Applaudissements)

3. Communications du Bureau

En premier lieu, il est donné lecture de la lettre suivante:

➤ **Lettre du 31 octobre 2011 envoyée par M. Gilbert Grillet, domicilié rue des Lattes 11, 1217 Meyrin:**

Concerne: stationnement à Meyrin – interpellation urgente

Mesdames & Messieurs les Conseillers,

Venant d'apprendre le projet décidé pour le futur des parkings sur la voie publique, je tiens à attirer votre attention sur l'impossibilité d'appliquer ces mesures avant qu'il ne soit trop tard.

Le calcul sur le nombre de places "à louer" est FAUX !

Il suffit de voir le nombre de places occupées par des véhicules dépourvus de plaques d'immatriculation (pas immatriculés ou en plaques interchangeable). Bravo au bureau spécialisé mandaté pour cela !

D'autre part, que vont faire les habitants comme moi dans l'impossibilité de trouver une place proche et de toute façon dans l'incapacité financière de s'offrir cela (maigre retraite suite à un divorce).

Il est inévitable de proposer une autre solution POUR les habitants; une vignette annuelle comme partout ailleurs semble la plus acceptable.

Pourquoi serait-ce une fois de plus aux habitants d'ici de payer pour les problèmes posés par les frontaliers qui veulent profiter de tout en payant le minimum ?

La solution retenue ne profite qu'aux régisseurs et va provoquer une violente réaction !

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, les salutations respectueuses d'un habitant ulcéré et indigné comme beaucoup d'autres.

Grillet Gilbert

Mme Girardet indique que le Bureau a décidé de transmettre ce courrier au Conseil administratif.

M. Tschudi signale que les mesures évoquées ont été adoptées lors de la précédente législature mais que leur mise en place va devoir être discutée puisque le Conseil municipal a refusé le budget prévu pour les contrôles. Il note que M. Grillet aurait pu faire part de son désaccord lors de l'enquête publique, d'autant plus que ces mesures ont été annoncées dans *Meyrin Ensemble*. Il ajoute que la prochaine étape consistera au dépôt d'un arrêté de la Direction générale de la mobilité, auquel il est possible de faire opposition. **M. Tschudi** souhaite toutefois rencontrer M. Grillet auparavant afin de lui expliquer que son courrier contient des erreurs mais que ses inquiétudes seront prises au sérieux.

Quant à la problématique du contrôle des stationnements, elle sera discutée en commission prochainement.

Mme Girardet fait ensuite part des invitations suivantes:

- l'Aikido club invite l'ensemble du Conseil municipal à son assemblée générale le mardi 22 novembre à 20h00 à l'aula de l'école Bellavista II;
- la Maison Vaudagne invite les représentants de la Commune à participer à son assemblée générale extraordinaire le lundi 28 novembre 2011 à 19h30, avec à l'ordre du jour l'approbation du nouvel projet institutionnel de l'Association Maison Vaudagne.

Arrivée de Mme Kunz-Félix

Mme Girardet indique n'avoir reçu aucune résolution relative au droit de veto communal sur les décisions de l'Association des communes genevoises concernant les objets suivants:

- décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de Fr. 500'000.- au Musée international de la Croix-Rouge soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60 LAC);
- décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60 LAC).

Il est ensuite donné connaissance des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2011, qui sont entrées en force puisqu'aucun droit de veto n'a été demandé:

- participation 2012 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée (unanimité);
- participation 2012 du Fonds intercommunal au Réseau inter-administrations genevoises (RIAG), pour un montant de CHF 950'000.- (unanimité);
- participation 2012 du Fonds intercommunal au Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG), pour un montant de CHF 550'000.- (unanimité);
- participation 2012 du Fonds intercommunal à la subvention 2012 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre, pour un montant de CHF 2'500'000.- (unanimité moins une abstention);
- participation du Fonds intercommunal au financement 2012 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.- (unanimité moins une abstention);
- participation 2012 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP, pour un montant de CHF 5'040'000.- (unanimité moins une abstention);
- participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e), pour un montant de CHF 970'000.- (unanimité moins une abstention);

- participation 2012 du Fonds intercommunal au financement d'une "enveloppe sportive", pour un montant de CHF 500'000.- (unanimité);
- participation 2012 du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus, pour un montant de CHF 550'000.- (unanimité).

Il est encore donné lecture du courrier suivant:

➤ **lettre adressée le 6 octobre 2011 par l'Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours:**

Concerne: projet de plan directeur cantonal 2030 (PDCn2030) et projet de loi n° 10'843 du Conseil d'Etat de changement des limites de zone sur le territoire de la Commune de Vernier

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

L'association de quartier que je préside représente 113 membres dont une partie réside sur la commune de Meyrin. Nous sommes favorables au développement de Genève mais nous prônons la qualité plutôt que la quantité.

Par la présente, l'AICC souhaite être entendue par les représentants du Conseil municipal ou toute commission traitant de l'objet noté en référence afin de pouvoir développer ce qui suit:

Les autorités cantonales ont mis en place une politique du "saucissonnage" dans la mesure où, sans attendre l'entrée en vigueur dudit projet de plan directeur, les secteurs Cointrin-est (Meyrin) et Corbillettes (Vernier), elles ont déposé cet été des projets importants de déclassements.

Les autorités de Vernier et du Grand-Saconnex ne sont pas favorables à ces propositions cantonales, qui sont contraires aux plans directeurs communaux pourtant acceptés par le Conseil d'Etat.

Nous observons que l'objectif est de déclasser un maximum de zones sans se soucier si cela est applicable ou non. Dans le même temps, les grands projets de développement de Genève (dont le PAV est le plus important) ne voient toujours pas le jour, ce qui oblige ces mêmes autorités à reporter leur attention sur d'autres quartiers.

Ce report d'attention prévoit que la quasi totalité de la zone villa de la gare de Cornavin à l'aéroport doit être sacrifiée pour un mode de vie très différent de ce que nous connaissons aujourd'hui et qui aura pour effet d'anonymiser encore plus nos quartiers.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous prendrez à la lecture de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos respectueuses salutations.

Elisabeth Jobin, présidente

- Annexes: 1) opposition AICC au projet de loi n° 10'843 de changement de limites de zone sur le territoire de la commune de Vernier, qui touche les abords de votre commune*
- 2) opposition Me Schmidt*

- 3) pétition demandant aux députés du Grand Conseil de ne pas accepter le projet de loi
- 4) texte lu devant la commission de l'aménagement du Grand Conseil le 5.10.2011 par la présidente AICC
- 5) observations Mme Bohner pour le secteur Terroux-Aéroport

Mme Girardet indique que ce dossier est à mettre en relation avec le point 13 de l'ordre du jour, qui est à l'étude en commission d'urbanisme et mobilité à qui ce courrier sera remis, d'entente avec le Bureau.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Séance du 14 septembre 2010, proposition individuelle de M. Robert

Mise en place d'un indicateur de production de la centrale photovoltaïque du CCM

Suite à un courrier de notre part demandant à la direction du centre commercial de procéder à l'installation d'un indicateur de production, une réponse, datée du 30 juin 2011, nous signale qu'un panneau a été installé dans le hall de l'entrée principale au rez inférieur par les services industriels de Genève, propriétaires de la centrale. Nous avons pu constater cet aménagement qui a été mis en place à la fin de l'été 2011.

Séance du 15 février 2011, question de Mme Schweizer

Dépôt d'ordures sur le parking privé sur l'avenue Sainte-Cécile et panneaux de signalisation

La Commune a remarqué sur place que le parking privé était effectivement mal entretenu. Nous avons écrit à la direction du centre commercial afin qu'elle intensifie la fréquence de nettoyage du parking. Nous avons reçu une réponse le 30 juin dernier, dans laquelle la direction du centre commercial s'engage à le faire ainsi qu'à débroussailler les banquettes herbeuses.

Par ailleurs, nous avons été informés que les panneaux situés sur l'avenue Sainte-Cécile ont été enlevés à la fin du mois de février.

Séance du 15 mars 2011, question de Mme Girardet

Nouveau passage piéton face à la rue Antoine-Verchère et visibilité

Nous avons vérifié avec les services cantonaux que l'aménagement effectué correspondait effectivement à l'aménagement antérieur avant l'arrivée du tram. Cette disposition implique que les automobilistes, qui s'engagent sur la route de Meyrin depuis la rue Antoine-Verchère, soient attentifs à la présence de piétons sur le passage. Toutefois, une distance réglementaire, correspondant à un véhicule, permet d'assurer une distance d'arrêt suffisante.

Séance du 15 mars 2011, question de Mme Ecuyer

Installation de feux au 72-90, avenue de Vaudagne

Nous avons eu un entretien avec la direction générale de la mobilité (DGM) à propos de cette question de visibilité au sortir des numéros 72-90, avenue de Vaudagne.

Compte tenu de la faible visibilité actuelle et de la livraison des nouveaux trams plus longs en décembre 2011, la DGM étudie actuellement l'opportunité de mettre en place un miroir à cet emplacement.

Séance du 21 juin 2011, question de Mme Ecuyer

Aménagement sortie du centre commercial, côté mairie, pente très raide

Après vérification, nous confirmons que l'accès au centre commercial appartient à la société CCM immobilier SA. Cette pente est effectivement raide, mais il est possible pour les personnes âgées ou à mobilité réduite d'emprunter le cheminement évitant la ligne de plus grande pente afin de diminuer la pénibilité du parcours. Nous rappelons, par ailleurs, que deux sorties sont utilisables au nord-est et au sud-ouest pour les personnes à mobilité réduite.

Séance du 13 septembre 2011, question de M. Hulliger

Main-courante dangereuse à l'école de Livron

Pour donner suite à la question posée par M. Hulliger, lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre dernier, nous vous informons que la main-courante, qui présentait un danger et qui avait été posée sur la nouvelle rampe d'accès à la salle de gymnastique de l'école de Livron, a été supprimée.

Séance du 11 octobre 2011, question de Mme Ecuyer

Mauvaise visibilité du signal de l'impasse de Vaudagne

Après avoir effectué un contrôle de l'emplacement, de la grandeur et de la hauteur de ce signal qui se situe à l'intersection des avenues François-Besson et Vaudagne, nous vous informons que l'ensemble correspond aux normes préconisées par la direction générale de la mobilité (DGM). Après analyse, le déplacement de quelques mètres de ce signal n'améliorerait pas sa visibilité.

Séance du 11 octobre 2011 question de M. Charpier

Installation de chantier à côté du skate parc

L'installation de chantier a été mise en place pour les travaux communaux d'assainissement dès le mois de mars 2006, dans le cadre de la réalisation du réseau de surface dans un premier temps, puis des travaux de galerie, travaux qui se déroulent toujours actuellement. Cette installation a été partiellement occupée par les entreprises engagées dans les travaux de rénovation de la Migros ainsi que du TCMC.

L'occupation du domaine public, conformément au règlement communal en vigueur, est perçue par le biais de la taxe d'occupation du domaine public aux entreprises mandatées sur des réalisations privées. Les travaux réalisés pour la Commune ou ceux destinés à l'accomplissement de tâches publiques (travaux menés par l'Etat par exemple) ne sont pas touchés par cette taxe.

Dans le cas d'espèce, les entreprises qui ont occupé cette parcelle pour l'accomplissement du chantier de la Migros se sont acquittées d'une taxe d'un montant de CHF 10'000.-.

La remise en état du terrain incombera aux entreprises liées aux chantiers d'assainissement et est financée par le poste d'installation de chantier.

Compte tenu de la gêne occasionnée depuis de nombreuses années et du surdimensionnement actuel de cette installation, nous avons demandé aux entreprises arrivant en fin d'intervention de replier leurs installations ou de se déplacer à un autre emplacement pour les chantiers non terminés, par exemple, au parking de la Planche.

Nous avons donné à l'entreprise un délai de 30 jours pour ce déménagement.

Installation solaire sur le centre commercial

Le 26 juillet 2011, la Chambre administrative de la Cour de justice a annulé l'autorisation de construire délivrée à la Société d'énergie solaire (SES).

La Cour a considéré que le choix de la procédure initiale APAT (procédure d'autorisation par annonce de travaux) avait été fait en violation grave de la loi et que le choix d'une procédure initiale erronée ne saurait valider une procédure ultérieure contraire au droit, et reproduire ad aeternam le vice dont elle est affectée. Cet arrêt n'a pas fait l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral.

Le requérant a ainsi déposé une nouvelle demande d'autorisation de construire par voie ordinaire et c'est à ce stade que la Commune pourra demander que l'installation soit mieux intégrée à l'environnement proche.

* * *

5. Election d'un-e président-e de la commission quartier des Vergers ad hoc en remplacement de Mme Nadia Rivron (Ve), démissionnaire

M. Bocard fait la déclaration suivante:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin présentent la candidature d'Eric Cornuz au poste de président de la commission quartier des Vergers ad hoc. M. Cornuz est déjà connu par nombre de conseillers municipaux dans cet hémicycle, mais nous souhaitons rappeler à toutes et à tous qu'il est un candidat idéal pour reprendre la charge de Mme Nadia Rivron.

Enfant de Meyrin où il est né et a grandi depuis 1978, M. Cornuz s'est fortement impliqué dans la vie associative de la Commune, et il continue actuellement cet engagement bénévole notamment auprès de l'Undertown. Ancien président du parlement des jeunes, il a en outre été élu au sein de ce Conseil en 2003 et a participé aux nombreux débats des commissions de l'urbanisme et des travaux publics à une époque où la commune de Meyrin s'engageait dans de nombreux aménagements de son territoire. M. Cornuz a enfin l'expérience de la présidence de commission puisqu'il a présidé la commission de l'environnement lors de son précédent mandat.

Les Verts de Meyrin-Cointrin vous recommandent donc vivement d'élire M. Eric Cornuz à la présidence de cette commission, où il pourra assurément démontrer les mêmes qualités que lors de ses expériences politiques passées."

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Cornuz** est élu **président de la commission quartier des Vergers ad hoc à l'unanimité moins une abstention.**

* * *

6. **Délibération n° 2011-46 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1^{er} janvier 2012 – 31 décembre 2014)**

Mme Girardet signale que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission des finances.

M. Devaud explique que ce dossier est lié à l'Association des communes genevoises et que les mesures envisagées seront annoncées avec plus de détails lors de son assemblée générale du 23 novembre prochain. Il invite donc les conseillers à renvoyer ce dossier en commission où il fera part des décisions de l'ACG.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et la parole n'étant pas demandée, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2011-46** à la **commission des finances**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité.**

* * *

7. Délibération n° 2011-47 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 235'000.- destiné à la mise en place de mesures émanant de l'audit de sécurité au travail effectué en 2010

En premier lieu, **Mme Girardet** indique que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission de gérance et entretien des bâtiments.

M. Devaud rappelle que la SUVA est venue il y a deux ans dans la Commune pour discuter de la sécurité au travail, objet dont l'administration ne se préoccupait pas particulièrement jusqu'alors. En conséquence, un mandat a été confié à la société AudiSEC pour réaliser un audit de la sécurité dans les services communaux, et cette société a remis 14 rapports présentant les différents risques observés, en particulier au service de l'environnement. Faisant suite à ce rapport, l'administration a émis 180 mesures importantes relatives à la sécurité au travail, en établissant des priorités. Les actions les plus urgentes (priorités 1) seront mises en place d'ici la fin 2011 alors que des démarches devront être faites pour mettre en vigueur les "priorités 2" en 2012.

M. Devaud donne connaissance des mesures envisagées, à savoir:

- mise en conformité des voies d'évacuation dans les crèches et les écoles de la Commune;
- mise en place d'un concept d'évacuation du bâtiment de la mairie et de la crèche des Boudines;
- mise en conformité de l'accès aux places de chargement/déchargement au Centre de voirie et horticole;
- installation de soufflets de protection sur les portes intérieures des crèches;
- modification d'un guichet de la billetterie de ForuMeyrin.

M. Devaud invite donc les conseillers à renvoyer cette délibération en commission où ces diverses démarches pourront être détaillées.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Girardet aimerait savoir si le chargé de la sécurité au travail, dont le poste va être voté dans le cadre du budget, aura pour mission de suivre la mise en place des mesures évoquées dans cette délibération.

M. Devaud le confirme en ajoutant qu'il s'agit d'un travail important. En effet, la personne actuellement chargée de cette mission a dû suivre tous les services et accompagner la société Audisec dans toutes ses démarches. Le chargé de sécurité devra non seulement mettre en place diverses directives mais également les faire appliquer, faute de quoi on reviendra à la situation initiale. Il termine en faisant remarquer que ces mesures permettront aux employés communaux d'être plus à l'aise dans leur travail et de prendre moins de risques, ce qui améliorera leur rendement et permettra des économies au niveau du personnel en diminuant les accidents du travail.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la délibération n° 2011-47 à la commission de gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

8. Délibération n° 2011-45 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 995'000.- en vue de l'extension de l'EVE des Boudines et de la rénovation complète du bâtiment existant

Mme Girardet annonce que le Bureau propose le renvoi de cette délibération à la commission de la petite enfance puis à la commission des travaux publics.

M. Tschudi mentionne en premier lieu que les conseillers ont déjà pu prendre connaissance de ce dossier dans le cadre de l'étude de l'image directrice des locaux. Il ajoute que la Commune loue la garderie Arc-en-ciel qui doit être rénovée, et qu'il a donc été jugé plus cohérent de fusionner cette garderie avec l'EVE des Boudines où des travaux doivent également être entrepris. Il propose le renvoi en commission afin de terminer l'étude de ce projet dont il relève l'urgence.

Avant de procéder au vote du renvoi en commission, **Mme Girardet** demande si quelqu'une s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas et la délibération n° 2011-45 est mise aux voix et renvoyée à la commission de la petite enfance puis à la commission des travaux publics à l'unanimité.

* * *

9. Délibération n° 2011-44 présentée par Robert Tillmann (PLR), Jean-Philippe Hulliger (AGT), Jean-François Girardet (MCG) et Emile Hubert (UDC) relative à un crédit de CHF 27'120.- destiné à l'achat pour chaque conseiller-ère municipal-e d'une tablette électronique lui permettant d'être instantanément en lien avec le CMNet/OWA et de pouvoir consulter l'ensemble des documents propres au Conseil municipal

Mme Girardet signale que le Bureau propose le renvoi de cet objet à la commission d'information et communication.

Au vu des possibilités offertes par CMNet, **M. Tillmann** trouve intéressant pour les personnes non familiarisées avec l'informatique de pouvoir y accéder grâce à une formation et du matériel peu onéreux. Il pense en outre que cet outil permettra une économie de papier et d'énergie importante pour certaines commissions ainsi qu'un accès rapide aux informations.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière et la parole n'est pas demandée. **Mme Girardet** met donc au vote le renvoi de la **délibération n° 2011-44** à la **commission d'information et communication**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

Arrivée de Mme Boget

10. **Délibération n° 2011-42a relative aux indemnités allouées en 2012 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)**

et

11. **Délibération n° 2011-43a relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)**

M. de Préville donne lecture du rapport des commissions des finances des 13, 18, 20 octobre ainsi que des 1^{er} et 3 novembre 2011.

"L'hiver arrive et donc le budget pour le prochain exercice fiscal de notre commune. Nos conseillers administratifs et notre administration communale nous ont préparé une série de présentations pour nous éclairer sur les orientations et projets inclus dans le projet de budget 2012.

En 2011, une votation a placé les centimes additionnels de notre commune à 43 centimes contre 45 précédemment.

Lors du Conseil municipal d'octobre, il nous a été présenté un projet de budget de CHF 91'081'287.- de revenus et de CHF 91'078'249.- de charges, soit une augmentation de 6% des revenus et des charges par rapport au budget 2011.

Les charges de personnel proposées sont en augmentation de 9%, celles de biens, services et marchandises de 6%, les amortissements en baisse de 2%.

Notre plan des investissements ne cesse de gonfler. Il passe de CHF 211 millions en 2010 à CHF 240 millions en 2011 (+ 13%), dont CHF 84 millions prévus sur les trois prochaines années pour la réalisation d'une nouvelle crèche aux Boudines et d'une nouvelle mairie, l'extension de l'école de Monthoux et la rénovation des écoles des Boudines et des Champs-Fréchets. Ceci est à la fois réjouissant, car

cela démontre un beau dynamisme dans notre commune, mais c'est également préoccupant car, même si notre vertueux pays dispose de finances saines, l'ensemble de ses partenaires économiques (Europe et Etats-Unis) est plongé dans des crises économiques de grande ampleur et de longue durée, ce qui ne manquera pas d'affecter durablement notre pays et, par là, les entrées fiscales de notre commune.

Dix commissions élargies ont été nécessaires à cet exercice. Grâce à la diligence des différents présidents des commissions concernées, il n'a pas été nécessaire de recourir aux commissions de réserve.

La lecture du rapport du budget est généralement une torture pour tout le monde: le public qui entend une litanie de chiffres, les conseillers administratifs et municipaux qui ont participé à toutes les commissions, et le rapporteur qui s'époumone à lire un texte que peu écoutent. Mais c'est un exercice obligatoire. Comme, d'autre part, tous les partis vont y aller de leurs prises de position, striées d'émotions et traversées d'humeurs, je vais vous donner un résumé plutôt laconique de ces dix commissions, en me limitant aux montants, aux votes et aux points qui ont modifié les montants proposés par le Conseil administratif.

Séance du 13 octobre 2011

Dicastère: culture sous Mme Boget, maire

Présidente: Mme Hayes

1. Théâtre Forum Meyrin

Des conseillers municipaux nourrissent des doutes sur la programmation du Théâtre Forum Meyrin. Il convient de souligner que cet espace est gracieusement mis à disposition des associations meyrinoises et qu'une part croissante du temps disponible leur a été attribué, ce qui a affecté les recettes de ce théâtre.

Une augmentation des salaires du personnel auxiliaire de CHF 145'000.- à CHF 210'000.- a été acceptée; en revanche, les frais de prospection et les spectacles ont vu leurs budgets réduits de CHF 32'000.-, passant de CHF 1'577'000.- à CHF 1'545'000.-.

Total des charges: CHF 3'141'900.- 7 oui, 3 non et 4 abstentions

Total des revenus: CHF 1'064'000.- 13 oui et 1 non

2. Bibliothèque/culture

Total des charges: CHF 944'400.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 20'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: environnement sous M. Devaud, conseiller administratif

Président: M. Charpier

En 2012, les dépôts sauvages de déchets ménagers volumineux seront passibles d'amendes.

Total des charges: CHF 3'512'810.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 140'000.- oui à l'unanimité

Séance du 18 octobre 2011

Dicastère: petite enfance sous Mme Boget, maire

Présidente: Mme Ecuyer

Total des charges: CHF 1'214'000.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 1'927'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: école et jeunesse sous Mme Boget, maire

Présidente: Mme Girardet

Ecoles

Il a été demandé de réduire le montant de CHF 912'000.- à CHF 840'000.- des prestations payées à DSR pour la fourniture des repas dans les écoles, pour le ramener en ligne avec les dépenses des années précédentes.

Une augmentation du montant des kermesses scolaires de CHF 14'000.- à CHF 34'000.- a été acceptée.

Il a été demandé que le montant des ventes de repas dans les écoles soit augmenté de CHF 605'000.- à CHF 645'000.-.

Total des charges: CHF 2'216'300.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 770'000.- oui à l'unanimité

Jeunesse

Une augmentation de CHF 58'000.- à CHF 70'000.- de subventions pour des projets en faveur des jeunes a été acceptée.

Total des charges: CHF 1'951'000.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 0.- oui à l'unanimité

Dicastère: développement social et emploi sous Mme Boget, maire

Présidente: Mme Bocard

Une subvention nouvelle de CHF 2'000.- pour l'ARAG et la RPSL a été acceptée.

Total des charges: CHF 1'610'400.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 20'000.- oui à l'unanimité

Séance du 20 octobre 2011

Dicastère: état civil sous M. Devaud, conseiller administratif

Président : M. Hamann

A part une annonce de tentative de centralisation de l'état-civil envisagée par le Conseil d'Etat, rien à signaler.

Total des charges: CHF 20'750.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 105'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: sports sous M. Devaud, conseiller administratif

Président: M. Hernot

Une augmentation de CHF 17'000.- pour l'entretien des compresseurs de la patinoire couverte et une augmentation de CHF 35'000.- pour la réfection de la toiture des tennis de Maisonnex ont été acceptées.

En revanche, le budget pour l'entretien des installations a été diminué de CHF 174'000.- à CHF 89'000.-, de même que le budget pour l'entretien des tennis a été diminué de CHF 25'000.- à CHF 20'000.-.

Total des charges: CHF 2'580'300.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 1'061'200.- oui à l'unanimité

Dicastère: gérance et entretien sous M. Devaud, conseiller administratif

Président: M. Iswala

Une augmentation de CHF 12'000.- des recettes par location des locaux à écorner et une diminution de CHF 3'500.- des recettes sur la location des jardins familiaux ont été acceptées.

Une augmentation de CHF 49'000.- à CHF 79'000.- pour l'entretien des bâtiments du parascolaire a été acceptée.

Total des charges: CHF 6'773'890.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 2'456'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: information & communication sous le Conseil administratif

Président: M. Hubert

Le Conseil municipal a demandé que les revenus publicitaires de Meyrin Ensemble soient maintenus à CHF 156'000.-, soit par augmentation des tarifs, soit par augmentation de l'espace dévolu à la publicité.

Total des charges: CHF 1'399'500.- 11 oui, 1 non et 2 abstentions

Total des revenus: CHF 156'000.- oui à l'unanimité

Séance du 1^{er} novembre 2011

Dicastère: police municipale sous M. Tschudi, conseiller administratif

Président: M. Frauchiger

L'ensemble des conseillers municipaux s'est ému de la proposition de recourir à la Fondation des parkings pour veiller au respect du nouveau plan de stationnement de notre commune. D'une part, le budget proposé de CHF 642'000.- pour contrôler le stationnement sur notre commune leur a paru très élevé et, d'autre part, l'anticipation des recettes de ce contrôle (CHF 500'000.-) en plus des CHF 350'000.- prévus pour les amendes d'ordre, soit un total de CHF 850'000.- d'amendes prévues pour nos contribuables, a induit les conseillers municipaux à demander que ces projets soient examinés en commission pour que des délibérations soient proposées. Ainsi le budget des charges a été réduit de CHF 642'000.- et le budget des recettes de CHF 500'000.-.

Total des charges: CHF 388'400.- 11 oui et 3 abstentions

Total des revenus: CHF 563'000.- 11 oui et 3 abstentions

Dicastère: feu sous M. Tschudi, conseiller administratif

Président: M. Frauchiger

Total des charges: CHF 1'247'390.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 180'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: protection civile sous M. Tschudi, conseiller administratif

Président: M. Frauchiger

Total des charges: CHF 140'217.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 83'170.- oui à l'unanimité

Répartition des coûts avec les communes du Mandement: oui à l'unanimité

Dicastère: aînés sous M. Tschudi, conseiller administratif

Président: M. Tillmann

Une subvention supplémentaire de CHF 6'000.- pour le Club des aînés a été acceptée.

Total des charges: CHF 528'100.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 7'000.- oui à l'unanimité

Dicastère: urbanisme, travaux publics & énergie sous M. Tschudi, conseiller administratif

Président: M. Tremblat

Une augmentation de CHF 10'000.- des recettes de participation à "Meyrin cité de l'énergie" et une diminution du budget pour l'entretien de l'éclairage public ont été acceptées.

Total des charges: CHF 759'000.- oui à l'unanimité

Total des revenus: CHF 115'000.- oui à l'unanimité

Séance du 3 novembre 2011

Dicastère: administration générale sous le Conseil administratif

Président: M. Hamann

Les conseillers municipaux se sont octroyés un budget supplémentaire de CHF 30'000.- pour des jetons de présence pendant leurs caucus; ils ont en revanche diminué le budget pour honoraires de CHF 20'000.- en le ramenant au niveau du budget 2011, soit CHF 150'000.-.

Total des charges: CHF 1'714'279.- 11 oui et 3 abstentions

Total des revenus: CHF 172'200.- oui à l'unanimité

Dicastère: ressources humaines sous le Conseil administratif

Président: M. Hamann

Certains conseillers municipaux se sont émus que des postes soient présentés à leur approbation durant les commissions du budget. Toutefois, la grande majorité des demandes de postes a été approuvée par la commission des finances. Seuls des postes partiels pour le rédacteur responsable de Meyrin Ensemble et pour une réceptionniste ont été refusés.

Total des charges: CHF36'712'505.- oui à l'unanimité
Total des revenus: CHF 498'517.- oui à l'unanimité

Dicastère: finances sous M. Devaud, conseiller administratif
Président: M. Hamann

Les prévisions par l'administration fiscale cantonale des recettes fiscales des personnes physiques pour 2012 ont chuté de 4.5% de juin à octobre 2011 et pour les personnes morales de 7.5%, reflétant les inquiétudes qui planent sur notre économie. Compte tenu de la pauvre précision des estimations de cette administration dans les dernières années, le Conseil administratif table sur une augmentation de 2.7% des recettes sur les personnes physiques et une augmentation de 21% sur les personnes morales par rapport au budget 2011. Ces augmentations par rapport au réel 2010 sont respectivement de 1.7% et - 28%.

Total des charges: CHF23'517'255.- oui à l'unanimité
Total des revenus: CHF81'337'700.- oui à l'unanimité

Le président procède au vote des charges totales du budget 2012 qui s'élèvent à CHF 90'372'396.-. Ce montant est approuvé par 10 oui et 3 abstentions.

Le président procède au vote des revenus totaux du budget 2012 qui s'élèvent à CHF 90'675'787.-. Ce montant est approuvé par 11 oui et 3 abstentions.

Le président procède au vote de l'excédent du budget 2012 qui s'élève à CHF 303'391.-. Ce montant est approuvé par 11 oui et 3 abstentions.

Le président procède au vote du préavis pour 43 centimes additionnels pour le budget 2012. Ces centimes additionnels sont approuvés par 11 oui, 2 non et 1 abstention.

Le président procède au vote du préavis de la délibération n° 2011-42 qui est approuvée par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président procède au vote du préavis de la délibération n° 2011-43 qui est approuvée par 9 oui, 2 non et 3 abstentions."

Mme Duay-Duran donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"Quel budget pour 2012 ?

Depuis 2007, et en particulier depuis ce printemps, nos pays voisins et l'Europe en général traversent une crise économique sans précédent. Les budgets présentés dans les pays européens ont été coupés et les prestations sociales ont été amputées de manière drastique. Nous n'avons pas connu ces répercussions heureusement dans notre canton et dans notre commune. Nous devons toutefois continuer à agir de manière responsable, avec une réflexion permanente sur la crise afin de mieux maîtriser les charges et éviter un endettement trop important.

Ces critères sont reflétés de manière claire dans le budget 2012 qui est présenté aux membres de la commission des finances par le responsable du dicastère des finances, M. Devaud. Un budget 2012 équilibré et pragmatique qui propose le maintien des prestations actuelles, nécessaires au bon fonctionnement de notre commune, que ce soit aux niveaux sportif, culturel ou social.

Lors de la dernière commission des finances, le budget 2012 a été favorablement préavisé.

Quelques éléments clefs à souligner :

Les investissements nets prévus au budget 2012, selon le plan des investissements, s'élèvent à CHF 21'663'000.-. Il en ressort la volonté de bien cibler les investissements et de réaliser uniquement ceux qui s'avèrent indispensables et dont la réalisation est dictée par la loi.

Au niveau des revenus, le budget 2012 affiche une hausse de 6% par rapport au budget 2011, hausse due essentiellement aux recettes fiscales.

Pour ce qui concerne les personnes morales, nous devons accorder une attention particulière aux entreprises établies sur le territoire communal pour éviter toute surprise, comme cela a été notamment le cas à Nyon lorsque Novartis a annoncé sa fermeture. En effet, une entreprise peut quitter le territoire communal dans un délai très court, non seulement pour des raisons financières mais également pour des raisons stratégiques. Lorsque cela se produit, c'est une diminution d'impôts considérable pour la Commune.

Au niveau des charges, une augmentation du budget 2012 avait été préconisée. Elle est de 6% par rapport au budget 2011 et a été provoquée essentiellement par l'explosion des charges du personnel liées en particulier:

- à l'augmentation des effectifs que nous avons votés l'année passée et dont l'impact se reflète pleinement dans le budget 2012;
- aux nouveaux postes budgétés cette année;
- à l'application du nouveau statut du personnel;
- au rattrapage des cotisations de la caisse de prévoyance.

Pour mémoire, la nouvelle grille salariale aura un impact sur les charges de l'exercice 2011 seulement et le rattrapage des cotisations de prévoyance se fera sur trois années consécutives.

Forte augmentation aussi des charges du Forum Meyrin, qui ont fait l'objet de discussions approfondies et qui n'ont pas été préavisées favorablement par tous les commissaires. A noter que les charges du Forum sont incluses dans le budget global du service de la culture qui a été préavisé de manière favorable. Nous devons par ailleurs faire attention de ne pas augmenter les charges de la culture en parallèle à celles du Forum pour éviter d'avoir deux budgets importants.

Il a été également soulevé le fait que, lorsque le Conseil municipal accepte un complément au budget, il n'est pas acceptable d'arriver ensuite aux comptes avec un dépassement supplémentaire. Nous y serons donc particulièrement attentifs.

Discussion également autour de quelques nouveaux postes présentés par l'administration dont la motivation, le besoin et le cahier des charges n'ont pas été débattus en commission au préalable. Tout en adhérant au bien-fondé de la demande de ces postes, il a été vivement sollicité qu'à l'avenir, tout futur poste devra faire l'objet d'une commission pour en débattre.

Dans ce contexte, pour ce qui concerne le poste de chargé-e aux affaires économiques, dont une commission sera organisée en janvier, notre groupe est favorable à la démarche entreprise par le Conseil administratif. Par ailleurs, un suivi ponctuel des entreprises implantées dans notre commune s'avère particulièrement nécessaire pour aider à identifier à l'avance tout risque potentiel de délocalisation d'une entreprise, dont nous connaissons les répercussions négatives, à savoir suppression des postes et diminution des recettes fiscales.

Pour ce qui concerne le centime additionnel, après la baisse de deux centimes clairement plébiscitée par la population, nous sommes pour le maintien du centime en stand-by, en vue des investissements prévus et surtout si on doit investir plus rapidement dans les projets prioritaires, notamment les Vergers.

Nous recommandons enfin

- d'être particulièrement prudents pour contenir les charges au maximum;
- de privilégier les engagements du personnel avec des contrats à durée déterminée;
- de maintenir les structures actuelles sans vouloir les amplifier.

Le groupe PDC votera favorablement le budget 2012."

M. Amato fait part de la position des Verts:

"Alors que la zone euro souffre de la crise et que la troisième économie de cette zone est très menacée, nous nous apprêtons à voter un budget dont les charges augmentent d'année en année, et ceci sans de vraies lignes directrices décidées par le Conseil municipal. Pour les Verts de Meyrin-Cointrin, le rôle de ce Conseil n'est pas de pinailler sur certaines dépenses ici et là, mais surtout de donner des lignes directrices fortes pour notre budget, en décidant où mettre les priorités, combien allouer à chaque service, etc.

Lors de la présentation du budget de cette année, nous avons eu la surprise de voir qu'un certain nombre de postes nous étaient présentés sans commissions préalables, et c'est principalement pour cette raison que ce Conseil a décidé de ne pas accepter tous ces postes. Pour les Verts de Meyrin-Cointrin, il nous semble important que le Conseil administratif revienne vers nous avec ces postes ou autres projets avec des délibérations, qui seront débattus en commission. De plus, il nous semble étrange de voir que le Conseil municipal décide de s'octroyer un budget supplémentaire de CHF 30'000.- pour des jetons de présence pour les caucus alors qu'il refuse un budget de CHF 20'000.- pour faire imprimer un nouveau plan communal pour les Meyrinois, le dernier plan officiel datant de 2003 et étant épuisé.

Les Verts de Meyrin-Cointrin sont impatients de voir les annonces de l'administration en ce qui concerne une nouvelle présentation de la comptabilité de notre commune, indiquant toutes les charges de chaque service, fournie par la Commune et qui permette ainsi l'élaboration par notre Conseil municipal des grandes lignes pour la préparation du budget 2013. Ils se réjouissent par avance de ce changement qui, nous l'espérons, nous permettra d'aborder les bonnes questions et de donner une vraie direction à notre commune.

Durant quelques années, la commune de Meyrin a obtenu des bonis significatifs, se montant jusqu'à CHF 20 millions. Ceci a entraîné la baisse du centime additionnel obtenue par référendum. Et pourtant, notre budget est en constante augmentation. Depuis 2003, il a doublé, passant de CHF 45 millions à CHF 90 millions, et ce sans une sensible augmentation de la population. Durant ces belles années, le Conseil municipal a décidé d'un certain nombre d'investissements qui coûtent non seulement lors de leur création, mais aussi dans l'entretien et le fonctionnement. Il a également décidé de rajouter de nombreux postes sans se poser vraiment de questions, vu que la Commune faisait des

bonis. Mais nous le savons tous autour de cet hémicycle, la crise est là. Certaines entreprises installées sur Meyrin sont obligées de fermer leurs portes alors que d'autres, comme le casino qui est un grand contribuable, annoncent une très forte baisse de leurs recettes. Et pourtant nous continuons d'augmenter le budget ! Comme si nous étions à l'abri de tous ces problèmes et que nous pouvions continuer de dépenser sans compter. Certains diront alors que nous pouvons emprunter. Certes, nous le pouvons, mais l'emprunt est un bon moyen de financement quand son utilisation est pour des projets qui génèrent des revenus. Si ce n'est pas le cas, c'est un très dangereux instrument, comme nous le montrent à l'envi des pays comme l'Irlande, la Grèce ou l'Italie, sans parler des Etats-Unis d'Amérique.

Les Verts de Meyrin-Cointrin ne pensent donc pas que l'emprunt serait une bonne décision. Pour nous, bien gérer c'est prévoir, comme toute bonne entreprise le ferait. Ce n'est pas lorsque la crise est là qu'il faut se serrer la ceinture, mais plutôt lorsque tout va bien qu'il faut limiter les dépenses. Nous, les Verts de Meyrin-Cointrin, sommes pour un budget basé sur des choix politiques clairs; nous ne pensons pas qu'il faille investir dans des infrastructures souvent superflues, ou de luxe, tels que le vote électronique qui nous coûterait au minimum CHF 100'000.- et qui nous ferait gagner 15 à 20 minutes par séance, ce qui fait que nous ne le rentabiliserions qu'en 30 ans. Nous ne sommes pas non plus pour créer des postes sans réfléchir aux conséquences. Nous sommes pour trouver le bon équilibre dans le développement de nos services et de nos infrastructures afin d'éviter de continuer à augmenter nos dépenses de manière débridée, et de pouvoir affronter cette crise imminente avec confiance.

Nous ferons trois remarques en conclusion:

1. Nous considérons ce budget comme un budget d'une période de double transition: transition de législature d'abord, qui n'a pas permis sans doute de prendre pleinement le temps de la réflexion et d'organiser le débat au niveau du Conseil municipal, mais transition de situation économique aussi dont il est encore difficile de mesurer pleinement la gravité pour notre canton et donc difficile aussi de demander maintenant d'en tirer toutes les conséquences.
2. Il serait de ce fait complètement irresponsable d'opérer aujourd'hui une nouvelle baisse du centime additionnel. Nous prendrions là encore une décision bâclée qui résulterait d'une analyse peu sérieuse. Ce n'est pas parce que Meyrin dispose d'un casino qu'il faut se mettre à jouer à la roulette russe. Il est aussi prématuré de proposer une augmentation du centime additionnel pour à peu près les mêmes raisons. C'est pourquoi, les Verts de Meyrin-Cointrin sont pour le maintien du centime additionnel tel que le propose le Conseil administratif.
3. Forts de ces considérations, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement le budget 2012 en demandant que des correctifs puissent y être apportés par la suite à travers des délibérations et que la réflexion autour de la présentation des budgets à venir puisse être engagée rapidement."

M. Hulliger donne connaissance de la position de son groupe:

"Lorsque nous avons découvert le projet de budget 2012, nous avons constaté une nette augmentation de charges (16% par rapport au réel 2010 et 6% par rapport au budget 2011). Les revenus, eux, sont toujours aléatoires mais, malgré la baisse du centime additionnel, nous pouvons escompter de bonnes rentrées fiscales estimées à plus de CHF 80 millions.

Nous nous sommes donc particulièrement concentrés sur les charges annoncées par le Conseil administratif et nous tenons à exprimer nos remarques sur plusieurs prévisions budgétaires de différents services qui nous ont interpellés.

En ce qui concerne l'Information, nous ne sommes pas satisfaits de l'orientation prise, pour ne pas dire imposée par le Conseil administratif, concernant le nouveau journal communal. Si son coût annuel ne semble pas subir d'augmentation notoire, il semble néanmoins nécessiter des forces journalistiques supplémentaires de 30%, ce qui correspond à une augmentation indirecte. Aujourd'hui, notre journal communal est devenu uniformisé, pour ne pas dire aseptisé, avec une seule personne qui signe la plupart des articles. Nous nous sommes opposés à cette augmentation de poste en commission et nous confirmons notre refus ce soir. De même, la chute des recettes publicitaires constitue un manque à gagner substantiel, chute dont l'explication qui nous a été donnée ne nous a pas convaincus.

Pour la Culture, c'est principalement l'orientation proposée par le Forum qui nous préoccupe. Tout d'abord, nous avons appris le départ de la Compagnie Malandro qui, déçue par ses relations avec la nouvelle direction, quitte le navire, puis l'annonce de la Fondation Rotschild, gros sponsor du théâtre, qui renonce désormais à sa subvention annuelle de CHF 90'000.-. Il y a visiblement un malaise que le Conseil administratif semble vouloir occulter ou ignorer. Nous pensons qu'il serait temps de faire un audit sur la manière dont est géré notre théâtre, comme cela a déjà été fait dans d'autres services.

En Urbanisme, nous sommes restés perplexes au sujet des chiffres annoncés concernant l'encouragement à la mobilité avec une baisse des revenus dont les explications sont restées très obscures.

Le service des aînés nous annonce une augmentation substantielle de 30% par rapport au budget 2011 et de 45% par rapport au réel 2010. Si le plafonnement du coût des séjours pour les aînés et la sage décision de les transporter en car plutôt qu'en véhicules privés pour les visites organisées est une bonne chose, l'explosion (+ 100%) des aides financières accordées aux aînés dans le besoin nous interpelle. Nous ne souhaitons bien évidemment pas diminuer le montant demandé, mais nous nous montrons très inquiets par cette augmentation, signe évident de la paupérisation de nos aînés qui subissent indirectement la crise. Et pourtant, nous sommes persuadés que ce qui nous a été annoncé n'est que la partie visible de l'iceberg car beaucoup d'autres aînés meyrinois sont dans la dèche et n'osent pas manifester leur désarroi ou indigence par pudeur ou dignité. Des mesures supplémentaires seront certainement à prendre pour les prochaines années.

Autre sujet de préoccupation: la police municipale. Le sous-effectif se fait cruellement ressentir. Actuellement, notre police ne peut pas remplir la mission qui lui est demandée. Pour palier ce manque, nous sommes obligés de faire appel à des sociétés privées pour boucher les trous. Quant à l'instauration du futur plan de stationnement qui aurait dû impliquer une dépense supplémentaire de CHF 640'000.- pour en assumer le contrôle, nous nous y sommes opposés, estimant que cette nouvelle charge pouvait être assumée à moindre coût et gérée par notre administration. Nous assurer que cette opération ne nous coûtait rien, puisque le montant des amendes aurait suffi à payer les contractuels, ne nous a pas convaincus. Ce dossier doit faire l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de nos actions anticrise, actions permettant à des Meyrinois sans emploi de se remettre dans le circuit professionnel.

Autre point d'achoppement, la collaboration avec la commune de Satigny qui nous coûte un agent de police municipale à plein temps. En période de disette, il est indispensable de rediscuter de ce service offert à nos voisins qui devraient, avec les autres communes du Mandement, sérieusement songer à mettre en place leur propre police municipale. Même s'il s'agit d'une opération "zéro" puisque Satigny nous paie CHF 110'000.- par an pour ce service, pouvons-nous accepter de mettre à la disposition de nos voisins un APM alors que Meyrin se trouve en sous-effectif ? Vu que les prévisions de recrutement pour 2012, selon le Conseil administratif, sont très pessimistes, nous demandons ce soir que ce service soit supprimé des lignes budgétaires et que le Conseil administratif résilie la convention signée avec Satigny.

Reste la problématique de la Gérance qui, vu le décès de M. Dessimoz et la vacance du poste de chef de service qui en a résulté, n'a pu nous présenter que des chiffres aléatoires, voire invérifiables, avec une diminution, charges et revenus confondus, de CHF 310'000.-.

Enfin, en ce qui concerne les demandes de postes supplémentaires, si certains ont été largement présentés et discutés en commission, tels ceux destinés à améliorer le fonctionnement de l'Antenne objectif emploi, votés l'an dernier et incorporés dans le budget 2012 par voie de délibération, d'autres nous ont été présentés en dernière minute, assez succinctement, comme si, vu notre excellente santé financière, nous pouvions nous permettre quelques largesses. Nous en sommes arrivés à refuser la plupart de ces postes en commission des finances, la clause du besoin n'ayant pas été démontrée de façon claire. Au Conseil administratif de comprendre la leçon que nous lui avons infligée et de mieux préparer ses arguments pour le budget 2013 ou de revenir à la charge par voie de délibérations, délibérations que nous aurons tout loisir d'étudier dans les commissions concernées afin d'établir si, oui ou non, la clause du besoin se justifie.

En conséquence, nous, groupe A gauche toute et Couleurs meyrinoises, n'accepterons pas le budget 2012 qui nous est proposé ce soir."

Après avoir remercié le rapporteur et l'administration, **M. Girardet** constate que le budget est certes équilibré mais que les charges augmentent fortement. En effet, celles-ci n'augmentent certes que de 6% par rapport au budget 2011 mais de 16% par rapport aux comptes 2010, ceci alors que les revenus sont en diminution. Il a pris note que la baisse des rentrées fiscales de CHF 9.5 millions par rapport aux comptes 2010 était due à la baisse des centimes additionnels (- 2 ct) et à un cadeau fiscal du Conseil d'Etat représentant une perte de CHF 3,5 millions. Il rappelle encore qu'un excédent de CHF 20 millions a été comptabilisé pour l'exercice 2010.

M. Girardet relève que la forte augmentation des dépenses de fonctionnement est principalement due aux charges de personnel qui augmentent de 21% entre les comptes 2010 et le budget 2012, ceci en raison des nombreux postes supplémentaires demandés et de l'application du nouveau statut du personnel. Le Fonds de péréquation intercommunal a augmenté de 67% entre 2010 et 2012, augmentation pour laquelle aucune explication convaincante n'a pu être donnée. Il en est de même de la participation au GIAP, au SIACG, au SIS ainsi que les frais de perception. S'il note que les chefs de service maîtrisent les frais puisque, lors des comptes, il est constaté que les objectifs étaient atteints, l'augmentation du nombre de fonctionnaires démontre la perte de maîtrise des coûts. Or, ces charges seront incompressibles.

En ce qui concerne les nouveaux postes, **M. Girardet** regrette de ne plus disposer de la liste permettant d'avoir une vue d'ensemble et de faire des comparaisons avec l'année précédente. A ce sujet, il indique que le MCG a soutenu l'engagement d'un préposé aux affaires économiques à 50% mais qu'il approuvera néanmoins un éventuel amendement du parti libéral-radical demandant une délibération pour justifier ce poste, dont le MCG n'a pas été convaincu de l'utilité en commission, faute d'informations. Il considère en effet que le rôle de l'exécutif consiste à coordonner les relations entre les entreprises et l'administration, et il est d'avis qu'il faudrait commencer par dégrever la taxe professionnelle communale pour soutenir les entreprises communales. Il ajoute que son parti a également refusé de confier le contrôle des voitures ventouses à la Fondation des parkings mais pense que le Conseil pourrait revenir devant le Municipal avec une délibération y relative, en accordant la priorité aux résidents demandeurs d'emploi ou chômeurs. Le MCG est également favorable au renforcement de la police municipale et a approuvé les deux postes d'APM supplémentaires demandés mais, comme il ne sera pas possible de les engager pour le début de l'année prochaine, il souhaite que la convention relative à la mise à disposition d'agents meyrinois pour Satigny soit reconsidérée. En ce qui concerne les conciergeries mises en sous-traitance, **M. Girardet** demande au Conseil administratif d'être attentif au dumping salarial, à savoir que la convention collective de travail soit respectée et que les Meyrinois recherchant un emploi soient employés en priorité.

D'autre part, il constate qu'avec une augmentation de 630% de postes au service du développement social et emploi, soit CHF 886'202.-, dont 300% de postes de conseillers en réinsertion professionnelle pendant trois ans, l'exécutif montre son intention de venir en aide aux demandeurs d'emploi et aux jeunes de la Commune.

M. Girardet ajoute encore que le MCG a également approuvé le nouveau poste concernant la sécurité au travail, qui est à mettre en relation avec la délibération qui vient d'être renvoyée en commission.

En conclusion, **M. Girardet** annonce que le MCG regrette le maintien du centime additionnel à 43 et rappelle que le Conseil administratif a annoncé des rentrées fiscales substantielles pour ces deux années. Aussi ne comprend-t-il pas pour quelle raison aucune diminution des impôts n'a été proposée et il attend les comptes 2011 pour voir si une nouvelle baisse des centimes pourrait être envisagée.

Il termine en indiquant que le MCG votera le budget 2012 pour les raisons suivantes:

- il tient compte de la baisse des centimes votée par la population;
- il met un effort sur la réinsertion professionnelle pour l'emploi et la jeunesse;
- il renforce l'aide sociale aux aînés;
- il offre une bonne part à l'aide au développement;
- il soutient une politique dynamique en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture;
- il génère une capacité d'autofinancement de plus de CHF 12 millions qui, ajoutés aux réserves accumulées ces dix dernières années, permet d'envisager les investissements prévus sans recourir à l'emprunt;
- il devrait finalement contribuer à améliorer la sécurité et le bien-être de la population meyrinoise."

M. Hubert donne connaissance de la position de l'UDC:

"Concernant le journal, nous avons refusé les 30% d'augmentation concernant le journaliste. Concernant l'attaché commercial, nous demandons une commission rapidement afin de savoir si le poste est à 100 % ou moins. A l'avenir, le Conseil administratif devrait venir avec une délibération pour les nouveaux postes.

Nous avons apprécié les chiffres cohérents présentés par les différents services et tenons à féliciter les chefs de service et leurs collaborateurs. L'UDC est consciente des engagements financiers que notre commune devra soutenir à l'avenir et pense qu'il est judicieux de garder le centime additionnel à 43.

M. Hernot fait part de la position de son parti:

"En préambule, les socialistes s'associent aux remerciements adressés par les autres groupes aux membres de l'administration municipale qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget.

Ces dernières années, le Conseil administratif construisait son budget en prenant comme point de départ les derniers chiffres réels connus. Pour le budget 2011 cela correspond aux comptes 2010. Cette procédure permettait à la Commune de Meyrin d'avoir un budget équilibré et, par le jeu de l'augmentation des rentrées fiscales (bonis), de financer ses investissements et délibérations, de l'ordre de CHF 13 à 14 millions par an ces quatre dernières années, sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi Meyrin est côté triple A par Moody's, Standard & Poor's et autre organisme de cotation, peut-être même un quadruple A.

Cette année, nouveauté, le projet de budget retient les estimations de l'administration fiscale cantonale auxquelles ont été ajoutés quelques millions, partant de l'idée que les rentrées fiscales 2012 dégageront des bonis à hauteur des années précédentes. Cette hypothèse, si elle paraît séduisante, n'en est pas moins une hypothèse basée sur une évaluation fluctuante. Preuve à l'appui, lors de la dernière commission des finances sur le budget; le Conseil administratif nous a communiqué que l'administration fiscale cantonale avait revu ses estimations à la baisse de près de CHF 7 millions !

Ce budget 2012 présente donc une part de risques. Néanmoins, si lors des comptes il devait être déficitaire, les liquidités communales actuelles permettraient d'éponger les dettes. Toutefois le groupe socialiste sera très attentif à cet aspect. Il ne laissera pas la commune de Meyrin entrer dans l'engrenage de l'endettement. Toutes les collectivités publiques qui subissent ce fléau ont toutes les peines du monde à s'en extraire, et ce sont toujours les plus démunis qui souffrent des exigences des bailleurs de fonds. Les salariés grecs seront certainement d'accord avec moi.

Quelques remarques sur le budget.

Nous avons relevé lors des commissions d'étude du budget le manque de logique, entre la création d'un groupe anticrise chargé d'aider les Meyrinoises et les Meyrinois en difficulté, et le recours à l'emploi de personnels extérieurs pour exécuter certaines tâches communales. Lors des différentes commissions, nous avons mis en évidence ces incohérences et demandons au Conseil administratif d'être, à l'avenir, vigilant face à ce problème.

Le groupe socialiste se demande quel message les conseillers municipaux apportent à la population alors que des milliers d'emplois sont supprimés en Suisse depuis quelques semaines, en s'accordant un complément de rémunération. L'engagement politique est une forme de bénévolat; s'attribuer en 2011, année du bénévolat, une augmentation est une incongruité.

Le groupe socialiste, en tenant compte des remarques énoncées, votera le budget 2012 avec un montant du centime additionnel à 43 pour autant que les préavis des commissions des finances ne soient pas modifiés. Si tel devait être le cas, le groupe demandera une suspension de séance pour revoir sa position."

M. Tillmann donne lecture de la position de son parti:

"Le groupe libéral radical de Meyrin-Cointrin s'est penché sur cet important document de manière pragmatique. Tout d'abord, nous sommes interpellés par l'augmentation de CHF 6 millions par rapport au budget 2011. En effet, nous ne sommes pas convaincus par le processus qui consiste à augmenter le budget dans le but de répondre aux excédents de recettes. Nous y sommes même farouchement opposés et privilégions une baisse des impôts, meilleure stratégie visant à présenter un budget crédible.

Nous relevons que 75% de notre groupe étant constitué de nouveaux élus, nous héritons malheureusement de décisions prises au cours de la législature précédente et de sa majorité de centre gauche. Aussi notre marge de manœuvre est-elle restreinte sur ces sujets.

Cependant, au travers des différentes commissions menées au pas de charge, nous avons soutenu plusieurs amendements et soulevé différents points qui nous semblent peu clairs. Par exemple:

- des lignes budgétaires maintenues alors que l'association est dissoute ou en voie de l'être;
- des subventions maintenues sans savoir comment et à qui elles seront attribuées;
- l'attribution de mandats à des tiers alors que la possibilité existe de travailler avec des habitants de la Commune;
- la mise au budget de lignes qui devraient se muer en délibérations permettant ainsi aux commissaires de juger du bien-fondé de cette demande, et ceci qu'il s'agisse d'engagement de personnel ou de travaux non récurrents.

A ce propos, nous avons déposé un amendement pour supprimer du budget les charges imputées au poste de "chargé aux affaires économiques", qui représente un nouveau poste à 100% et que nous désirons voir revenir par le biais d'une délibération afin que nous puissions débattre de son opportunité. A contrario, nous regrettons que les services tels que l'urbanisme, travaux publics et énergie ainsi que des aînés ne soient pas renforcés en personnel au vu de l'augmentation prévisible à court terme de la charge de ces services.

Globalement l'étude du budget demande un effort considérable, tant à l'administration qu'aux commissaires, sur une période relativement brève. Nous avons apprécié les débats en commissions et réitérons nos choix lors de ces dernières.

Le groupe radical, et maintenant le groupe libéral radical de Meyrin-Cointrin, n'ont eu de cesse durant ces dernières législatures de se battre pour une juste imposition et de faire baisser la charge fiscale sur nos contribuables et nos entreprises.

Le référendum lancé pour une baisse de la fiscalité sur notre commune a démontré une forte volonté populaire en remportant plus de 75% de suffrage.

Fidèles à nos engagements électoraux et à notre philosophie, nous proposons un second amendement visant à baisser le centime additionnel à 41 centimes au lieu des 43 proposés. Plus de cent millions d'excédents de recettes ces huit dernières années dont 20 millions rien qu'en 2010 nous confortent dans cette demande. Les chiffres sont clairs: 2 centimes de baisse représentent - 4 millions de recettes. Malgré l'augmentation du budget, cela laisse encore une marge de manœuvre de plus de 10 millions par rapport au réel 2010 sans préteriter les investissements. La baisse du centime additionnel nous permettra également de soulager nos entreprises et de favoriser l'installation de nouvelles.

Et que l'on ne nous réserve pas les sempiternels avertissements et menaces servis tout prêts depuis des années et à tort dans tous les cas. A se tromper si souvent cela devient une habitude, voire une coutume. Et que l'on ne nous envoie pas nous faire voir chez les Grecs, ce n'est pas l'Acropole qui plombe leurs finances mais bien les millions de rentes mises en place par des gouvernements précédents à tendance socialisante. Notez qu'à force de renforcer notre administration, au vu de notre trésorerie florissante, ce cas de figure peut incomber aux générations futures.

Pour la bonne bouche, je vous cite les déclarations faites dans feu le journal *Meyrin Ensemble* de décembre 2010: "Lors de l'élaboration de son budget, le Conseil administratif a tenu compte des conséquences de la détérioration économique qui auront des effets négatifs sur les rentrées fiscales de 2010, de la loi sur la baisse des impôts votée en septembre dernier par les Genevois qui, selon les prévisions de l'Etat, entraînera une baisse de recettes pour la Commune d'environ CHF 3,5 millions ainsi que de l'augmentation des charges générées par les nouvelles infrastructures réalisées et mises en services récemment." Au résultat, 20 millions d'excédents de recettes.

Alors mesdames et messieurs, accordez-nous enfin confiance et votez une baisse du centime de 2 points pour en fixer le taux à 41.

Le groupe PLR votera, s'abstiendra ou refusera ce budget en fonction des amendements demandés, votés ou non."

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix les différents amendements.

1. *Amendement proposé par M. Hulliger consistant à diminuer la ligne 11.434.27 "Service de patrouille intercommunale" de CHF 110'000.- pour la ramener à CHF 0.-.*

Avant de passer au vote, **M. Girardet** aimerait connaître la position du Conseil administratif afin de savoir s'il est possible de dénoncer la convention avec la commune de Satigny pour janvier 2012.

M. Devaud rappelle que cette convention avait été signée par son prédécesseur alors que l'effectif des APM était complet. Il va de soi qu'avant de la dénoncer, il préférerait s'entretenir avec les autorités de Satigny pour voir comment et dans quel délai cette convention pourrait être annulée.

M. Tschudi ajoute que la problématique des sous-effectifs d'APM a été évoquée avec les conseillers administratifs de Satigny et qu'il leur a été recommandé d'engager leurs propres agents de police. Il ignore si un délai de résiliation est mentionné dans la convention mais fait remarquer que ceci doit être négocié, d'autant plus que Satigny ne pourra pas trouver des APM dans un délai rapide.

M. Hulliger explique que sa proposition était un peu provocante et reconnaît qu'il est difficile de mettre la commune de Satigny devant le fait accompli. Aussi accepte-t-il de retirer son amendement en ajoutant qu'il présentera une délibération demandant que cette convention soit résiliée dans un délai légal.

2. *Amendement proposé par le parti libéral-radical consistant à supprimer le poste de chargé aux affaires économiques qui devra être à nouveau soumis par le biais d'une délibération afin que les conseillers puissent débattre de son opportunité.*

Cet amendement est **refusé par 15 non et 14 oui.**

3. *Amendement proposé par le parti libéral-radical consistant à ramener le centime additionnel à 41 centimes.*

Mme Tschudi-Spiropulo craint que l'on ne vive pas dans le même pays, que l'on ne lise pas les journaux et que l'on ne soit pas informé de la même façon.

Mis au vote, cet amendement est **refusé par 4 oui, 18 non et 9 abstentions.**

Il est ensuite procédé aux votes des délibérations:

- a) **Délibération n° 42a**

relative aux indemnités allouées en 2012 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le projet de budget pour l'année 2012;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2011;

D E C I D E

PAR 30 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de fixer les indemnités allouées aux maire et conseillers administratifs à CHF 297'392.-,
2. de fixer les indemnités allouées aux conseillers municipaux à CHF 388'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2012 suivantes:
 - 02.300 Indemnités aux maire et conseillers administratifs,
 - 01.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

b) **Délibération no°2011-43a**

relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu les articles 30, al. 1 lettres a, b et g, 70, al. 1 lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements;

Vu la délibération n°50a/1999 décidant de fixer 100 centimes additionnels en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2000 pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, votée par le Conseil municipal le 5 octobre 1999;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 90'372'396.- aux charges et de CHF 90'675'787.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 303'391.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 12'190'161.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 11'986'770.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 303'391.-;

**Séance du 14 novembre 2011
tenue en séance ordinaire**

Attendu que le nombre des centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 43 centimes;

Attendu que le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 23'622'000.- aux dépenses et de CHF 2'037'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élèvent à CHF 21'584'500.-;

Attendu que les investissements nets de CHF 21'584'500.- sont autofinancés pour un montant de CHF 12'190'161.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 9'394'339.-;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2011,

D E C I D E

PAR 25 OUI, 4 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 90'372'396.- aux charges et de CHF 90'675'787.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 303'391.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 43 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 à 100 centimes,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de CHF 9'394'339.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 tout emprunt arrivant à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Devaud dit avoir pris note de la problématique posée par le poste de chargé d'affaires avec les entreprises et garantit qu'une commission sera convoquée avant le 15 février 2012 pour donner les explications y relatives. Il ajoute que, pour le budget 2013, des délibérations seront soumises au préalable pour les nouveaux postes.

Pause de 20h30 à 21h15.

12. Délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers. Rapport de la commission des Vergers ad hoc (Mme Ecuyer, PLR)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission des Vergers ad hoc tenue le 5 octobre 2011 sous la présidence de Mme Rivron et en présence de Mme Boget et M. Tschudi, conseillers administratifs, et de MM. Morand, Maag et Malacorda, du service de l'urbanisme et des travaux publics:

"Cette commission ad hoc a été créée pour traiter spécialement les sujets consacrés à l'important projet qu'est ce nouveau quartier des Vergers que nous voulons exemplaire et qui va arriver assez rapidement à sa phase de réalisation.

Pour rappel, une présentation détaillée des étapes précédentes de ce projet nous est faite, présentation que vous pourrez retrouver sur CMNet. En bref, le PLQ (plan localisé de quartier) des Vergers se compose de trois quartiers avec une école à proximité des installations sportives. Un minimum de routes et trois parkings souterrains centralisés, avec chacun une seule rampe d'accès, permettront de nombreux cheminements piétonniers avec passage sous les immeubles reliant les différents quartiers. Une grande esplanade piétonne sur les parkings et de nombreux espaces verts sont également prévus.

Densité minimum, économie d'énergie, haut standard énergétique, récupération des déchets, gestion des eaux, tout a été pensé pour atteindre la labellisation d'écoquartier que nous souhaitons.

Le PLQ d'initiative communale a été accepté par le Conseil d'Etat en avril 2011 et, en juin, aucun recours n'ayant été déposé, il est entré en force. Le processus s'est alors accéléré à tel point que certains propriétaires voudraient déjà déposer des requêtes en autorisations de construire avant fin 2011.

Actuellement, parmi les propriétaires, un seul a vendu ses terrains. Les autres les ont gardés pour les mettre en droit de superficie. La répartition des droits à bâtir s'est faite sans difficulté grâce à l'aide d'un géomètre et d'une formule mathématique qui donne la garantie que personne ne sera lésé. L'ensemble de ces droits à bâtir fait partie du PLQ. La répartition du type de logements s'oriente actuellement vers 50% de logements subventionnés et 50% de loyers libres et de copropriétés.

Afin de pouvoir avancer rapidement, des séances réunissant les différents acteurs impliqués dans la construction des Vergers ont lieu chaque semaine, et il s'avère indispensable de réaliser des pré-études pour répondre à diverses questions telles que pistes d'accès pour les différents chantiers, remaniements fonciers et projets de servitudes, rapport géologique, étude préalable pour les parkings, lancement du mandat d'études parallèles dont le cahier des charges doit être établi au plus vite vu son importance pour le bon déroulement des travaux, étude d'impact, etc. Il nous est précisé que le mandat d'études parallèles se fera pour l'ensemble des Vergers et non par quartier.

Le planning des échéances pour les études préliminaires est très serré et, concrètement, il est prévu que la piste de chantier pourra être lancée courant 2012, et les premiers bâtiments naîtront dans un an et demi. La Commune doit donc tout mettre en œuvre pour que les problèmes annexes soit traités à temps.

Le crédit demandé, dont les montants vous sont détaillés dans l'exposé des motifs, servira à financer la participation communale à ces diverses études préliminaires. D'autres demandes suivront pour l'étude et la réalisation de l'aménagement des espaces publics.

A la question sur la participation financière de l'Etat, il nous est répondu qu'elle sera faible. Il prendra en charge la planification et participera, par le biais de rétrocessions, pour les logements d'utilité publique (LUP) ainsi que pour les taxes d'équipement et d'écoulement, sur présentation de pièces justificatives.

La présidente passe au vote de la délibération 2011-35 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

M. Girardet annonce que le MCG se réjouit de voir aboutir ce plan de préétude pour le quartier des Vergers dont il attend avec impatience la réalisation.

M. de Prévile fait part de la position des Verts:

"La réalisation du quartier des Vergers, écoquartier exemplaire, est la première priorité de cette législature. Après des années d'atermoiements et de mesquineries, les propriétaires semblent aujourd'hui mus par un désir d'aller rapidement de l'avant dans cette réalisation, si importante pour notre commune et notre canton. Le service de l'urbanisme et des travaux publics nous demande un crédit d'étude pour démarrer la phase concrète de réalisation. Il va donc sans dire que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération.

Je profite toutefois de cette prise de parole pour partager avec les membres de ce Conseil municipal mes observations sur le fonctionnement de notre assemblée. Depuis que je siége dans cet hémicycle (six ans), je dis et je répète que nous ne faisons pas correctement notre travail. Nous avons eu la chance de bénéficier d'un grand nombre d'exercices excédentaires, qui a couvert notre inefficacité. Il est plus que probable que cette ère touche très prochainement à sa fin. Et quand il n'y a plus de foin dans le râtelier, les chevaux se battent. Nous devons donc rapidement améliorer notre mode de fonctionnement pour préserver une bonne gestion et un bon développement de notre commune. A cette fin, je tiens à rappeler que le rôle d'un Conseil municipal n'est pas uniquement et systématiquement de contrôler tout ce que fait le Conseil administratif ou l'administration communale. Son rôle est de donner des directions et des impulsions pour que le Conseil administratif et l'administration communale proposent des budgets et des délibérations qui réalisent ces directions et impulsions. Contrôler, comme son premier phonème semble l'indiquer, est à la portée de tout un chacun; en revanche, diriger demande de la réflexion et du courage pour faire des choix souvent désagréables et pour faire confiance dans les cas d'urgences à ceux et celles que le peuple a mandatés pour l'exécution et le contrôle: le Conseil administratif.

Les études et travaux préliminaires à la réalisation des Vergers vont coûter beaucoup plus que les CHF 950'000.- que l'on nous soumet ce soir. J'ai proposé que l'on augmente significativement cette somme pour éviter la répétition des délibérations et, par là, la répétition des délais référendaires qu'elles entraînent et donc les

retards dans la réalisation de ce projet. De plus, ceci nous aurait permis de réduire le nombre de commissions, allégeant nos charges communales, et aurait donné un peu d'air à un service de l'urbanisme et des travaux publics au bord de la rupture de charge. Qu'avais-je osé proposer là ! Je me suis fait traîner dans la boue pour une telle proposition car on veut contrôler, on veut mettre son nez dans des détails auxquels on ne comprend goutte pour émettre des opinions fades et des humeurs stériles et, au passage, empocher des jetons de présence. Il en va de même pour la multiplication des résolutions et motions qui, toutes, donnent un surcroît de travail à notre administration qui ensuite demande des postes pour satisfaire nos petits caprices. Je pense que ce genre d'attitude devra changer très bientôt si nous voulons contenir nos dépenses, tout en développant notre commune."

M. Iswala donne connaissance de la position des socialistes:

"Tout le Conseil municipal se dit unanime que le quartier des Vergers soit un modèle de développement durable, un écoquartier exemplaire. Cette proposition de préétude globale est indispensable pour l'avancement du projet afin que l'image directrice du quartier des Vergers reste cohérente. Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra cette délibération et vous invite à faire de même."

M. Jimenay donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"Meyrin, Meyrin, ne vois-tu rien venir ? Que cet écoquartier des Arbères, mais des Sports, mais encore des Vergers puisse enfin naître de la semence que ce Conseil aura bien voulu lui accorder, et c'est pourquoi nous allons voter immédiatement et à l'unisson cette délibération de CHF 950'000.- comme première semence à ce développement merveilleux."

Mme Ecuyer annonce que les libéraux-radicaux approuveront cette délibération.

M. Hubert ajoute que l'UDC en fera de même.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met au vote la **délibération n° 2011-35a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers

Vu le plan directeur cantonal;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 20 mai 2003 ouvrant un crédit de CHF 5'000.-, représentant la participation communale à l'étude de développement du quartier des Vergers;

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

**Séance du 14 novembre 2011
tenue en séance ordinaire**

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n° 29'483-526;

Vu la résolution n° 08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n° 29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu la délibération n° 25/2007 du 6 juin 2007 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 336'340.- destiné à l'exercice du droit de préemption sur 1/5^e de la parcelle n° 14'277;

Vu la résolution n° 08/2007, adoptée le 6 juin 2007, relative à une rencontre urgente entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif afin d'obtenir des garanties sur la politique foncière appliquée aux Vergers (prix des terrains, répartition des charges entre la Commune et l'Etat, opérateur, etc.);

Vu la décision prise par le Conseil d'Etat le 3 octobre 2007 de fixer le prix des terrains en zone de développement 3, anciennement agricole, à CHF 450.-/m² pour un indice de 1 (CHF 355.- pour un indice de 0,79 aux Vergers);

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 17/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n° 2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n° 2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers intégrant les hauts standards énergétiques et le pourcentage supplémentaire prévu dans la LGZD;

Vu la résolution n° 2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu le message communiqué le 6 juin 2011 par le DCTI nous indiquant qu'il n'y avait pas eu de recours après l'adoption du plan par le Conseil d'Etat;

Vu le rythme donné depuis cette date par les propriétaires privés et leurs représentants pour mener très rapidement la réalisation du nouveau quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 novembre 2011,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 950'000.-** destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 950'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps. Dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 950'000.-.

* * *

13. Résolution n° 2011-16 relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal

Mme Girardet annonce tout d'abord que le Bureau propose le renvoi de cette résolution à la commission d'urbanisme et mobilité.

M. Tschudi explique que la commission a déjà commencé à travailler sur ce dossier et poursuivra son examen afin de pouvoir exprimer les réserves et observations de la Commune par rapport à ce plan directeur cantonal.

M. Girardet aimerait avoir la confirmation que cette résolution a déjà été présentée à une commission d'urbanisme et mobilité élargie alors qu'elle aurait dû être soumise au Conseil municipal auparavant.

M. Tschudi reconnaît qu'un représentant du département des constructions et des technologies de l'information est effectivement déjà venu présenter ce plan directeur à une commission d'urbanisme et mobilité élargie. Il en déduit que les groupes possèdent ce plan depuis un certain temps et note qu'ils auraient pu s'exprimer lors de l'enquête publique. C'est maintenant au Conseil municipal de se prononcer, mais **M. Tschudi** considère que le fait que cette résolution soit présentée maintenant seulement n'est pas gênant puisque ce plan est connu et discuté depuis un certain temps.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2011-16** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

14. **Motion n° 2011-04 présentée par Renée Ecuyer, au nom du parti libéral-radical, demandant au Conseil administratif d'étudier l'installation d'un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal**

Mme Ecuyer fait remarquer qu'il n'est pas aisé de compter les votes des conseillers et relève qu'il y a eu de nombreux cafouillages à ce sujet en commission des finances. Selon ses estimations, la perte de temps est de 15 à 40 minutes par séance du Municipal. Quant au coût de CHF 100'000.- évoqué par M. Amato, elle le juge excessif.

En conclusion, elle souhaite que le Conseil administratif étudie son projet.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. Cornuz indique que cette motion, de même que les deux suivantes, irritent quelque peu les Verts. En effet il rappelle que, lors de l'examen du budget, il a été relevé que le taux d'occupation de plusieurs membres du personnel communal avait tendance à passer à l'orange actuellement. Aussi fait-il remarquer que chacune des motions présentées va occasionner des coûts et un travail supplémentaire pour l'administration, ceci pour des objets pas vraiment prioritaires.

En conclusion, il annonce que les Verts proposent de refuser les trois motions afin de soulager l'administration communale.

Mme Luthi annonce que les socialistes sont un peu dubitatifs au vu du coût d'une telle installation et du nombre peu élevé de conseillers. En outre, elle se demande si le vote électronique permettra encore le vote à bulletins secrets.

En résumé, son parti est partagé mais acceptera néanmoins l'étude de cet objet par le Conseil administratif.

M. Girardet fait remarquer à Mme Luthi que seules les élections peuvent être à bulletins secrets et que, au Grand Conseil, des panneaux lumineux permettent d'identifier les votants.

Son parti est donc favorable à l'étude de ce projet, dont la délibération pourra être refusée le cas échéant.

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc au vote la **motion n° 2011-04**

présentée par Mme Renée Ecuyer, au nom du parti des libéraux-radicaux, demandant au Conseil administratif d'étudier l'installation d'un système de vote électronique dans la salle du Conseil municipal

Vu les ordres du jour souvent très chargés des séances du Conseil municipal;

Vu les nombreux votes nécessaires, de l'entrée en matière aux prises de décisions lors des délibérations, des résolutions et des motions présentées;

Vu les pertes de temps engendrées par les comptages;

Vu le nombre plus élevé de conseillers municipaux en raison de l'augmentation de la population de la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 14 novembre 2011,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 5 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'étudier rapidement un système de vote électronique pour la salle du Conseil municipal,
2. de présenter un projet de délibération détaillé avec le montant du crédit nécessaire à cette réalisation.

15. Motion n° 2011-05 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, concernant la décoration et l'illumination de rues, situées sur le territoire meyrinois, pendant les fêtes de fin d'année

M. Hulliger trouve que les rues de la Commune sont tristes les soirs d'hiver, du fait qu'elles sont peu ou mal éclairées. Il rappelle avoir déposé une résolution sur le même objet en 2002, qui avait été nettement acceptée et avait donné lieu à l'illumination de ForuMeyrin, de la salle Antoine-Verchère et de l'école de Cointrin. Quant aux autres lieux à éclairer, il lui avait alors été expliqué que ce dossier serait repris une fois les travaux du TCMC terminés et les problèmes d'alimentation électrique résolus. En outre, **M. Hulliger** a constaté que la plupart des autres communes faisaient un effort au niveau de l'éclairage pendant les fêtes.

Il relève encore que cette période n'est pas forcément agréable pour tous, et qu'illuminer des rues peut redonner un peu de moral à certaines personnes.

En ce qui concerne la remarque de M. Cornuz sur les différentes motions présentées ce soir, il fait remarquer qu'il serait regrettable que les conseillers doivent se contenter de discuter de sujets importants sans pouvoir proposer de petites améliorations du cadre de vie.

Enfin, c'est avec étonnement qu'il a pris note récemment que le Conseil administratif avait décidé de ne rien faire quant à une amélioration de l'illumination des rues.

Mme Girardet relève que la thérapie par la lumière est extrêmement bénéfique en hiver.

M. Devaud explique que l'Exécutif n'est pas désintéressé par cet objet mais que les projets qui lui ont été présentés étaient trop tristes pour qu'il y donne suite. Il va donc demander au chef du service de l'environnement de revenir avec des projets plus intéressants.

M. Cornuz ne juge pas les motions inutiles mais rappelle que, dans le cadre de l'examen du budget, de nombreux conseillers se sont inquiétés de l'augmentation des postes de travail dans l'administration. Or, ce n'est pas en votant des motions supplémentaires que l'on va faire des économies et soulager le personnel communal qui devra les étudier et soumettre des propositions.

Pour ce qui est de l'esprit de Noël, il doute qu'éclairer les rues permette d'améliorer la situation des personnes en détresse mais préfère favoriser les liens sociaux et venir en aide aux personnes dans le besoin financier.

M. Girardet estime que cette motion mérite d'être soutenue.

Il en profite pour relever que, lors de l'étude du budget, il a été question du dépôt d'une délibération pour renouveler les candélabres en mauvais état. Aussi demande-t-il que leur remplacement par des équipements plus intéressants, tant au niveau énergétique qu'esthétique, soit étudié. A ce sujet, il fait remarquer qu'il y a actuellement une exposition avec des arbres éclairés en ville de Genève, dont les illuminations consomment peu d'électricité.

Mme Hayes annonce que l'UDC approuvera cette motion mais est également d'accord avec M. Cornuz sur le fait qu'il doit aussi y avoir de la lumière dans les cœurs, les yeux et que les gens ne doivent pas être dans le besoin financier.

De plus, étant donné que la situation en matière d'illuminations ne sera pas améliorée pour les fêtes à venir, elle aimerait savoir s'il serait possible de faire un arbre de Noël cette année déjà, d'autant plus que d'autres décorations du même type à différents endroits de la Commune ont dû être supprimées suite à l'arrivée du tram.

M. Devaud répond que les illuminations habituelles avec des led seront installées prochainement, et qu'il étudiera la mise en place d'arbres de Noël puisque les budgets y relatifs n'ont pas été supprimés.

M. Brulhart constate que cet objet est récurrent et rappelle que le prédécesseur de M. Devaud avait dit qu'il était impossible d'améliorer l'éclairage en raison d'un manque de puissance, problème maintenant résolu.

Quant aux remarques de M. Cornuz, il ne pense pas que la situation des dépressifs va s'améliorer en diminuant les illuminations, lesquelles sont en outre peu nombreuses à Meyrin par rapport aux autres communes.

Il approuvera donc cette motion.

M. Jimenay note que Meyrin est l'une des communes les plus riches du canton mais dont les illuminations de rues sont les plus pauvres. Aussi est-il favorable à ce projet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **motion n° 2011-05**

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, concernant la décoration et l'illumination de rues, situées sur le territoire meyrinois, pendant les fêtes de fin d'année

Vu la grande tristesse des rues meyrinoises pendant les fêtes de fin d'année;

Vu la fin des travaux du TCMC;

Vu le réaménagement des rues Lect et De-Livron;

Vu l'accès au Centre commercial par l'avenue de Feuillasse;

Vu la résolution n° 15/2002 concernant la décoration et l'illumination de rues situées sur le territoire meyrinois pendant les fêtes de fin d'année, acceptée par le Conseil municipal le 8 octobre 2002 par 22 oui, 1 non et 1 abstention;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 14 novembre 2011,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 5 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'inventorier les lieux de passage susceptibles d'être décorés en période de fêtes de fin d'année,
2. d'étudier et de présenter différentes variantes permettant d'égayer et d'illuminer les lieux de passages stratégiques de la Commune,
3. de présenter rapidement un projet de délibération y relatif.

* * *

16. **Motion n° 2011-06 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, demandant l'installation de bornes Wi-Fi dans les parcs et bâtiments communaux**

M. Hulliger signale que, de nos jours, presque tout le monde souhaite disposer d'un accès Wi-Fi pour surfer sur internet, et que plusieurs communes ont installé des bornes Wi-Fi dans les parcs publics. En effet, il a remarqué que de nombreuses personnes avaient un ordinateur sur les genoux pendant l'été dans les parcs.

S'il est certes possible de se connecter avec le 3G, qui est payant, il pense qu'il serait toutefois agréable d'offrir aux personnes intéressées un moment de détente dans les parcs pendant l'été, de même que dans les bâtiments publics où des réunions se tiennent parfois pendant lesquelles l'accès à internet serait pratique.

En conclusion, il est demandé à l'administration d'inventorier les lieux publics où une borne Wi-Fi pourrait être installée.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

M. de Prévile fait remarquer que des bornes Wi-Fi ont déjà été installées dans tous les bâtiments communaux. S'il reconnaît qu'il y a des problèmes dus aux codes d'accès, cela relève plutôt du SIACG à qui il faudrait demander de libérer l'accès au Wi-Fi.

Pour ce qui est des parcs, **M. de Préville** relève que la mise en place de telles bornes serait onéreuse en raison de la zone à couvrir qui implique des installations puissantes, beaucoup de câblage et la construction de boîtes afin de limiter le vandalisme.

En conclusion, il juge cette motion infondée pour les bâtiments et s'oppose à l'aménagement de bornes Wi-Fi dans les parcs.

M. Girardet rappelle qu'il s'agit d'une étude et que les conseillers pourront se décider une fois les coûts déterminés.

Il tient encore à préciser qu'il n'a aucun netbook, smartphone ou tablette tactile.

Mme Ecuyer ne voit pas pourquoi il faudrait installer des bornes Wi-Fi dans les parcs qui sont des lieux de détente et de promenade. Elle reconnaît qu'il s'agit d'une question de génération mais trouve déjà regrettable la manque de communication actuel, entre autres entre les personnes qui ont des casques sur les oreilles, et craint que le Wi-Fi ne péjore encore cette situation.

En résumé, si elle n'est pas opposée à l'installation de bornes Wi-Fi dans les bâtiments publics, **Mme Ecuyer** refuse leur mise à disposition dans les parcs.

La parole n'est plus demandée et il est passé au vote de la **motion n° 2011-06**

présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom d'AGTCM, demandant l'installation de bornes WIFI dans les parcs et bâtiments communaux

Vu la prolifération d'appareils disposant du wifi;

Vu la demande de nombreux habitants, travailleurs ou visiteurs;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 14 novembre 2011,

D E C I D E

PAR 21 OUI, 4 ABSTENTIONS ET 6 NON

de demander au Conseil administratif :

1. d'étudier et de cibler les lieux publics et bâtiments potentiels pouvant être connectés à un réseau WIFI,
2. de présenter rapidement un projet de délibération y relatif.

* * *

17. Annonces de projets

Mme Hayes annonce que l'UDC présentera un projet de résolution pour une amélioration de la sécurité dans certaines rues meyrinoises.

M. Hulliger indique qu'il présentera un projet de résolution en vue de la résiliation de la convention en vigueur avec Satigny relative à la mise à disposition d'un agent de police municipale au profit de cette commune.

* * *

18. Propositions individuelles

M. Charpier fait la proposition suivante:

"En relisant certains procès-verbaux de séances du Conseil municipal de ces derniers mois ou années, je me suis aperçu qu'un nombre non négligeable d'objets (que ce soient des délibérations, des résolutions, des motions ou encore des propositions individuelles) est resté en suspens, au risque même de tomber dans l'oubli ou au fond d'un tiroir ! Ce n'est pas admissible et il est temps de remédier à cet état de fait.

J'étais intervenu à ce sujet, dans les questions, lors de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2008, en proposant qu'un listing de tous les dossiers en suspens soit tenu. Comme rien n'a été fait depuis, je me permets de proposer à nouveau que ce listing soit établi, avec indication de la date d'adoption du projet ou de la proposition, cas échéant de son renvoi en commission, et des suites à donner.

Trop souvent, les communications du Conseil administratif se bornent à donner des réponses aux questions posées en fin de la séance précédente. Le Conseil administratif pourrait, pourtant, profiter de l'occasion pour informer le Conseil municipal de ses décisions au sujet des objets qui lui sont renvoyés. A ce propos, j'ai vu dans la FAO que l'ordre du jour des Conseils de certaines communes, dont celle d'Onex, comprenait, après les "Communications du bureau" et celles du Conseil administratif, un point intitulé "Informations du Conseil administratif sur les objets en suspens" et, un autre, permettant aux conseillers municipaux de poser des questions au sujet de ces communications et informations.

Faut-il en arriver là ? Je propose que la commission de liaison, où siègent les trois conseillers administratifs, le secrétaire général ainsi que les chefs de groupe, se saisisse du problème et formule une proposition pour résoudre ce lancinant problème des "objets en suspens".

M. Hulliger note que, depuis que le nombre de membres d'une commission a été augmenté, le carnet est trop petit pour que les commissaires puissent prendre leurs collations de manière agréable entre deux séances de commission. Aussi demande-t-il que cette collation soit servie dans la salle de réception de la Ferme de la Golette lorsqu'elle est disponible et pour autant que cela soit possible.

Mme Girardet appuie cette requête.

* * *

19. Questions

Mme Girardet s'étonne que ni la présidente du Conseil municipal, ni les conseillers municipaux n'aient eu connaissance de l'organisation de la soirée d'accueil des nouveaux habitants, tant cette année que l'an dernier. Elle se demande donc si seul le Conseil administratif a le droit de rencontrer les nouveaux habitants et pour quelle raison.

Si elle comprend que l'ensemble du Conseil municipal ne puisse être invité à une manifestation réunissant une trentaine de personnes, elle considère que la présidente du législatif devrait au moins en être informée.

Mme Boget explique que le Conseil administratif a reçu mandat du Municipal d'organiser cette soirée. Elle précise que les conseillers municipaux ont été invités aux premières rencontres afin qu'ils puissent se rendre compte de ce qui était organisé. Toutefois, elle estime qu'il s'agit d'un acte principalement administratif auquel les chefs de service prennent une part prépondérante.

Elle prend néanmoins note de la requête de Mme Girardet et en discutera avec les chefs de service.

M. Hulliger indique que l'assemblée générale de l'association des habitants de Mategnin a eu lieu récemment. A cette occasion, les habitants ont appris avec satisfaction que le village sera mis en zone 20 km/h mais ils ne comprennent pas pourquoi le chemin du Roussillon, qui relie la rue des Lattes au hameau, sera maintenu à 50 km/h. Aussi demande-t-il s'il serait possible d'intégrer ce chemin à la zone 20 km/h.

M. Tschudi répond que ses services et lui-même ont rencontré cette association avant l'assemblée générale afin de discuter des différents problèmes du hameau et notamment de la limitation de la vitesse. L'administration a fait part de sa crainte que le chemin du Roussillon et le hameau de Mategnin deviennent une voie de transit lorsque la circulation sur les avenues A.-F.-Dubois et de Mategnin

est saturée. C'est pourquoi les habitants ont été invités à réfléchir à ce problème afin de voir s'il ne serait pas plus judicieux de fermer le chemin du Roussillon à la circulation.

M. Tschudi ajoute que la thématique du 20 km/h sera réétudiée dès qu'il aura été informé des décisions de l'assemblée générale à ce sujet.

M. Charpier a pris note que le recours du Conseil administratif contre les panneaux solaires sur le centre commercial avait été accepté, et qu'une autorisation en bonne et due forme devait être déposée. Il aimerait donc savoir si la nouvelle demande d'autorisation visera à entériner l'installation actuelle, ce qu'il estime inacceptable, ou si les panneaux devront être modifiés. De plus, il aimerait connaître le préavis que l'Exécutif donnera à cette requête.

Enfin, il demande s'il sera possible de consulter ce dossier en mairie et si les habitants du quartier auront le droit de faire des remarques au DCTI en leur qualité de riverains.

M. Tschudi répond qu'une nouvelle demande en bonne et due forme a été déposée pour maintenir l'installation existante et que le Conseil va probablement y donner un préavis négatif. Il mentionne en outre que le dossier peut être consulté en mairie. Enfin, il se renseignera sur les droits des habitants du quartier et lui répondra directement dans les plus brefs délais.

M. Boccard rappelle avoir demandé il y a quelques années la mise à disposition du code Wi-Fi dans la salle du Conseil. Or, il s'avère que c'est un employé communal qui doit entrer ledit code dans les ordinateurs, ce qu'il trouve absurde.

Aussi demande-t-il si le code pourrait être mis à disposition d'ici la fin du mois ou s'il doit déposer une résolution dans ce but, ce qu'il trouverait regrettable dans la mesure où plusieurs conseillers disposent de matériel informatique dont ils auraient besoin lors des commissions.

M. Devaud transmettra cette requête au responsable de l'informatique.

M. Boccard a appris dans la rubrique des lecteurs de *Meyrin Ensemble* que les employés communaux jetaient les contenus des poubelles urbaines de tri sélectif dans un même récipient. Il aimerait donc savoir si c'est exact car, dans ce cas, la mise en place de ces poubelles de tri serait contre-productive.

M. Devaud ne peut répondre mais va intervenir auprès de ses services pour que le tri soit respecté lors du ramassage des poubelles.

M. Boccard rappelle qu'il avait demandé qu'une campagne d'information soit menée en parallèle à l'installation de ces poubelles, de même que sur la problématique des mégots, et il aimerait donc savoir quand elle aura lieu.

M. Devaud indique que des cendriers de poche, utilisables également pour les chewing-gum, seront distribués prochainement aux arrêts de bus et qu'une information y relative sera faite.

M. Boccard relève que, malheureusement, les voies de tram à Meyrin-village ne sont pas en site propre. Or, il est fréquent que des automobilistes évitent le tunnel le soir pour traverser le village, ce qui occasionne des bouchons et ralentit le tram. A ce sujet, il fait remarquer que, pour que les transports publics soient attrayants, il est important de leur assurer une certaine rapidité.

En conséquence, il aimerait savoir s'il serait possible de limiter le trafic routier à certaines heures sur ce tronçon.

M. Tschudi reconnaît qu'il reste des éléments peu satisfaisants au village, qui incitent les automobilistes à éviter le tunnel. Ces points doivent être étudiés avec la direction générale de la mobilité, **M. Tschudi** relevant toutefois qu'ils ne sont pas de la compétence de la Commune.

Mme Leuenberger dit avoir été interpellée à plusieurs reprises par des habitants de la rue de la Prulay qui éprouvent de grandes difficultés à garer leurs véhicules et sont mécontents d'être amendés. Aussi aimerait-elle savoir si les agents de police municipale ont reçu des directives leur demandant d'être tolérants vis-à-vis des véhicules mal garés.

M. Tschudi répond que les APM n'ont reçu aucune directive.

Mme Ecuyer a appris que les nouvelles rames de trams étaient plus longues qu'auparavant et demande si des aménagements y relatifs devront être faits dans la Commune.

M. Tschudi indique que c'est effectivement le cas et que le terminus de la Gravière a dû être modifié en fonction de ces nouvelles rames.

**Séance du 14 novembre 2011
tenue en séance ordinaire**

Mme Ecuyer aimerait savoir pourquoi l'écopoint du parking P2 est entouré de banderoles pour en empêcher l'accès.

M. Devaud répond que les moloks ont brûlé et que leur accès a dû être restreint pendant les travaux de remise en état.

* * *

La séance est levée à 22h20/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 12 décembre 2011.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Damien BOCCARD

Myriam GIRARDET